

Caractère identifiant (CI)	
Valeur	Description
1	1. Négligeable : il semble quasiment impossible d'identifier les personnes à l'aide des données les concernant (ex. : identifier quelqu'un au sein de la population française en ne connaissant que son prénom)
2	2. Limité : il semble difficile d'identifier les personnes à l'aide des données les concernant, bien que cela soit possible dans certains cas (ex. : identifier quelqu'un au sein de la population française en connaissant son nom et son prénom)
3	3. Important : il semble relativement facile d'identifier les personnes à l'aide des données les concernant (ex. : identifier quelqu'un au sein de la population française en connaissant son nom, son prénom et sa date de naissance)
4	4. Maximal : il semble extrêmement facile d'identifier les personnes à l'aide des données les concernant (ex. : identifier quelqu'un au sein de la population française en connaissant son nom, son prénom, sa date de naissance et son adresse postale)

Caractère préjudiciable (CP)	
Valeur	Description des préjudices potentiels
1	1. Négligeable : les personnes concernées ne seront pas impactées ou pourraient connaître quelques désagréments, qu'elles surmonteront sans difficulté (perte de temps pour réitérer des démarches ou pour attendre de les réaliser, simple contrariété...)
2	2. Limité : les personnes concernées pourraient connaître des désagréments significatifs, qu'elles pourraient surmonter malgré quelques difficultés (frais supplémentaires, refus d'accès à des prestations commerciales, peur, affection physique ou psychologique mineure...)
3	3. Important : les personnes concernées pourraient connaître des conséquences significatives, qu'elles pourraient surmonter, mais avec de sérieuses difficultés (détournements d'argent, interdiction bancaire, dégradation de biens, perte d'emploi, assignation en justice, affection physique ou psychologique grave...)
4	4. Maximal : les personnes concernées pourraient connaître des conséquences significatives, voire irrémédiables, qu'elles pourraient ne pas surmonter (péril financier tel que des dettes importantes ou une impossibilité de travailler, affection psychologique ou physique de longue durée ou permanente, décès...)

Gravité	
Valeur	Libellé
<5	Négligeable
=5	Limité

=6	Important
>6	Maximal

Conséquences potentielles	
Type	Libellé
Perte de confidentialité	Perte de confidentialité : les données ont été ou pourraient être diffusées plus que nécessaire et ont été ou pourraient avoir échappé à la maîtrise des personnes concernées (ex. : diffusion non désirée d'une photo sur Internet, perte de contrôle d'informations publiées dans un réseau social...).
Perte de confidentialité	Perte de confidentialité : les données ont été ou pourraient être corrélées avec d'autres informations relatives aux personnes concernées (ex. : corrélation d'adresses de résidence et de données de géolocalisation en temps réel...).
Perte de confidentialité	Perte de confidentialité: les données ont été ou pourraient être exploitées à d'autres fins que celles prévues et/ou de manière injuste (ex. : fins commerciales, usurpation d'identité, utilisation à l'encontre des personnes concernées...).
Perte d'intégrité	Perte d'intégrité: les données ont été ou pourraient être modifiées en des données invalides, qui ne seront pas utilisées de manière correcte, le traitement pouvant engendrer des erreurs, des dysfonctionnements, ou ne plus fournir le service attendu (ex. : altération du bon déroulement de démarches importantes...).
Perte d'intégrité	Perte d'intégrité : les données ont été ou pourraient être modifiées en d'autres données valides, de telle sorte que les traitements ont été ou pourraient être détournés (ex. : exploitation pour usurper des identités en changeant la relation entre l'identité des personnes et les données biométriques d'autres personnes...).
Perte de disponibilité	Perte de disponibilité : les données ont été ou pourraient être manquantes à des traitements qui ne peuvent plus du tout fournir le service attendu (ex. : ralentissement ou blocage de processus administratifs ou commerciaux, impossibilité de fournir des soins du fait de la disparition de dossiers médicaux, impossibilité pour des personnes concernées d'exercer leurs droits...).
Perte de disponibilité	Perte de disponibilité : les données ont été ou pourraient être manquantes à des traitements et générer des erreurs, des dysfonctionnements, ou fournir un service différent de celui attendu (ex. : certaines allergies ne sont plus signalées dans un dossier médical, certaines informations figurant dans des déclarations de revenus ont disparu, ce qui empêche le calcul du montant des impôts...).